

beaucoup plus important, lorsque les phosphates seront remis, ils le seront à trois parties désignées de l'empire, et non au reste.

Je crois que le Sud-Africain et le Canada ont autant le droit d'avoir voix au chapitre que toute autre partie de l'empire.

Ailleurs, au cours du débat, le très honorable Bonar Law, leader de la Chambre, a, d'après le rapport répondu dans les termes suivants à M. Asquith :

Le mandat sera attribué à l'empire britannique, qui ne consiste pas en les trois parties que cette entente intéresse, et mon très honorable ami a affirmé que tout cela s'est fait à l'insu des autres parties de l'empire britannique. Il est complètement dans l'erreur. Je me trouvais moi-même à Paris lorsque les délégués de l'empire britannique ont étudié la question, qui était d'une solution très difficile. L'emploi de ces phosphates que la Nouvelle-Zélande et l'Australie avaient toujours reçus, était d'une importance capitale pour ce pays. Les phosphates intéressaient au plus haut point ces dominions et il était difficile d'en venir à une entente qui plairait à tous. La question a donc été discutée à la délégation de l'empire britannique, où tous les dominions étaient représentés, et un arrangement de ce genre a été arrêté comme le meilleur dans les circonstances.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (King) (N.-E.) : L'honorable député se trompe entièrement. L'affaire est dans un état tel que, si un jour elle devenait d'une importance pratique, le Canada pourrait avoir sa part de ces phosphates, comme les autres parties de l'empire britannique auxquelles on a fait allusion. Des difficultés ont surgi en premier lieu par suite de la conduite de la Nouvelle-Zélande, mais la polémique a été réglée par l'attribution du mandat au Royaume-Uni pour le compte de l'empire britannique. L'arrangement qui a été conclu alors est maintenant observé. Je n'ai pas entendu de demande de la part de ce pays pour l'achat de phosphates de Nauru. Si la question, devenait d'une importance pratique, je n'ai aucun doute qu'elle pourrait être réglée de façon à satisfaire les demandes de ce pays.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

M. LAPOINTE : On a appelé mon attention sur le compte rendu de certaines observations que j'ai présentées, le 31 mai, à l'occasion du bill ayant pour objet de modifier la loi des élections fédérales, quant au pouvoir d'un juge de se nommer un remplaçant. Voici ce qu'on me fait dire dans le compte rendu :

Il y a eu une élection tout récemment dans la province d'où je viens. Le juge siégeait pour le district judiciaire où le comté était situé, et il a nommé quelqu'un comme reviseur. Je n'ai rien à dire contre lui, je le connais très bien ; il fut un de mes collègues dans cette Chambre et il a fait partie de ce ministère après 1911.

On me fait dire, en outre :

Il a été candidat à la dernière élection, en 1917 ; il a proposé la résolution qui a déterminé la nomination d'un des candidats à une convention de ce parti.

Afin de prévenir toute méprise, je dirai que la première partie de mes observations s'applique au juge en question, et la dernière, à son remplaçant.

L'ÉLEVAGE DU BŒUF MUSQUÉ ET DU RENNE DANS L'EXTRÊME NORD

M. CAMPBELL : Il y a quelque temps, le premier ministre déposait le rapport de la commission royale instituée pour s'enquérir de la possibilité de l'élevage du bœuf musqué et du renne dans l'extrême nord du Canada. Je demanderai au premier ministre si le Gouvernement se propose de donner prochainement effet aux avis exprimés dans ce rapport.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN : Le rapport et la preuve qui l'accompagne forment un volume considérable, très précieux, qui fait beaucoup d'honneur au président et aux membres de la commission et indique que l'enquête a été faite avec le plus grand soin. Comme ce document est très considérable et n'est entre nos mains que depuis quelques jours, le Gouvernement n'a pas encore décidé à quels avis il donnerait effet, ni quand il s'occuperait d'agir. Pour moi, je voudrais qu'il lui fût possible de se mettre à l'œuvre à l'époque prévue dans le rapport. Un des avis a déjà été mis en pratique, c'est celui qui concerne l'utilisation de certains terrains. Le ministre de l'Intérieur est à étudier cette question.

EMBARGO SUR LE BÉTAIL CANADIEN

M. PIUS MICHAUD (Victoria, N.-B.) : Le premier ministre voudrait-il dire si le ministre de l'Agriculture (M. Tolmie) va l'accompagner à Londres et, dans l'affirmative, si le gouvernement britannique va s'occuper de l'embargo sur le bétail canadien ?

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN : Je réponds affirmativement aux deux questions. Le but principal de l'honorable ministre sera de chercher à défendre les intérêts du Canada à cet égard.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR RÉGIONAL À EDMONTON

M. CLARK (Red-Deer) : Est-il vrai que le bureau de l'ingénieur régional du ministère des Travaux publics à Edmonton a été fermé, tandis que trois bureaux semblables